



FSU-SNUipp12  
Les corniches de Bourran  
8, rue de Vienne  
12000 RODEZ  
Tél : 05 65 78 13 41  
Mail : [snu12@snuipp.fr](mailto:snu12@snuipp.fr)

Rodez, le vendredi 30 septembre 2022

à Madame la Directrice Académique  
des services de l'Éducation Nationale  
de l'Aveyron.

**Objet : TRS, décharges des PEMF, décharges des directrices**

Madame la Directrice Académique,

Dans un mail du 28 septembre 2022 adressé à 8 collègues TRS du département, vous leur notifiez qu'il et elles seront « mobilisés » 10 journées sur des remplacements, journées pour lesquelles il et elles étaient initialement affectés sur des décharges de PEMF.

Nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de dénoncer le peu de considération manifestée à l'encontre des TRS dans notre département. Déjà, ces personnels vivent des conditions de travail difficiles car réaffectés chaque année, voire plusieurs fois dans l'année, souvent sur des fractions de postes. Par ailleurs, les TRS aveyronnais, contrairement aux autres départements de l'Académie, sont privés d'un mouvement spécifique qui leur permettrait d'émettre et de classer des vœux.

Votre mail est une nouvelle illustration caricaturale de cette absence de considération.

En effet, vous utilisez ces 8 TRS comme des bouche-trous, des pions déplaçables à merci, une journée par-ci, une journée par-là, en fonction des besoins qui apparaissent dans le département : il ne s'agit pas de titulaires remplaçants ; il, elles ne bénéficient pas de l'ISSR. De plus, vous les informez de ces modifications importantes de leur service hors affectation par un simple mail. Cela interroge quant à la situation administrative de ces personnels, quant au respect des règles d'affectation, aux problèmes d'assurance, de trajets professionnels, d'accidents de travail... A minima, vous vous devez, conformément aux textes, de leur adresser un ordre de mission pour chaque déplacement en dehors de leur affectation. De plus, il, elles n'auront été prévenus que seulement deux jours avant que ces changements n'interviennent...

Pour nous, tout cela relève d'une absence totale de prise en compte et de respect de ces enseignants.

Par ailleurs, vous écrivez dans votre courriel que leur présence dans la classe prise en charge par les PEMF devient sans objet. Cette affirmation est plus que discutable. En effet, l'accompagnement d'un étudiant en stage d'observation et de pratique accompagnée est une tâche lourde pour les PEMF, nécessitant de nombreux échanges, retours réflexifs, multiplications de dispositifs, dédoublements de classe... Autant de situations pour lesquelles la présence d'un enseignant supplémentaire s'avère précieuse et gage d'un accompagnement des stagiaires de qualité. Nous vous rappelons aussi que les PEMF doivent bénéficier à minima d'un quart de décharge, journées de décharge d'ailleurs pour lesquelles ils, elles sont privés d'ISAE.

Enfin, vous avez choisi d'utiliser ces journées de TRS ainsi « libérées » pour décharger des directrices d'écoles de 2 ou 3 classes. Le calendrier transmis aux collègues TRS et aux écoles concernées

fait apparaître une répartition des décharges sur l'année scandaleuse et à nouveau irrespectueuse à l'égard des directrices : 4 décharges concentrées sur le seul mois d'octobre alors que le rush de la rentrée est passé, rien en décembre, rien en avril, rien en mai... Vous conviendrez qu'en ce qui concerne l'octroi des décharges, il ne s'agit pas uniquement de totaliser leur nombre tel qu'imposé par les textes mais bien de les répartir dans l'intérêt du service, à savoir régulièrement tout au long de l'année. Vos conviendrez aussi que ce n'est absolument pas le cas de l'organisation que vous avez retenue.

Ni les TRS, ni les PEMF, ni les directrices d'école n'ont à faire les frais de l'insuffisance récurrente des moyens en remplacement, insuffisance pour laquelle nous vous avons alerté dès le début de l'année et que nous avons dénoncée.

Ainsi, le dispositif, tel que vous le décrivez dans votre courriel, ne répond ni à la nécessaire qualité du service, ni au respect et à la considération dus aux personnels. C'est pourquoi nous vous demandons de l'abandonner.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Education et au dialogue social.

Pour la FSU-SNUipp12,  
Les Co-secrétaires départementaux,

Stéphanie Massol



Antoine Cantais

